

ASSEMBLÉE CONJONCTURE VIRTUELLE

L'AGGRAVATION DES INÉGALITÉS

CONSTATS ET RÉFLEXIONS POUR LA MOBILISATION

**RAPPORT
D'ASSEMBLÉE**

Assemblée conjoncture virtuelle de la TROVEP de Montréal : L'aggravation des inégalités, constats et réflexions pour la mobilisation

8 avril 2021

RAPPORT D'ASSEMBLÉE

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| 1. Accueil et mot d'ouverture..... | 3 |
| 2. L'aggravation des inégalités..... | 4 |
| a. « La pandémie sous l'angle des inégalités » : Intervention de Lorène Christini, Observatoire québécois des inégalités..... | 4 |
| b. Période d'échange..... | 6 |
| 3. Premier panel : Droit à la protection sociale et insuffisance des revenus | 7 |
| a. Lucie Lamarche, Ligue des droits et libertés | 7 |
| b. Jean-Philippe Benjamin, Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ)..... | 10 |
| c. Période d'échange..... | 11 |
| 4. Second panel : Accès à l'information, littératie et fracture numérique | 12 |
| a. Isabelle Coutant, Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉACF) | 12 |
| b. Esther Fillion, projet Communic'Action, La Jarnigoine | 13 |
| c. Période d'échange..... | 15 |
| 5. Conjoncture politique..... | 16 |
| a. Intervention de Julie Corbeil, TROVEP de Montréal..... | 16 |
| 6. Les ateliers | 18 |
| a. Atelier A : Besoins en termes de mobilisation | 18 |
| b. Atelier B : Conjoncture et perspectives pour la mobilisation..... | 21 |
| c. Faits saillants des ateliers et plénière..... | 22 |
| 7. Appréciation et mot de la fin..... | 23 |

Annexe : [Document préparatoire à l'assemblée conjoncture](#)

1. Accueil et mot d'ouverture

Marie-Andrée Gauthier ouvre l'assemblée et se présente. C'est elle qui animera la rencontre. Elle donne les consignes techniques. Elle précise que ce n'est pas une assemblée décisionnelle, mais plutôt un lieu de réflexion et de parole. Elle présente le déroulement de la journée.

Le président de la TROVEP de Montréal, Jérémy Dhavernas du Mouvement Action-Chômage (MAC) de Montréal prend la parole pour souhaiter la bienvenue à tout le monde.

Il présente la Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire (TROVEP) de Montréal. La TROVEP, née en 1979, est un regroupement régional d'organismes populaires et communautaires autonomes préoccupé par l'avancement de la justice sociale et la défense des droits sociaux. Les membres interviennent dans différents secteurs et ont l'éducation populaire autonome comme pratique commune.

Son mandat principal est donc la mise en valeur et la promotion des pratiques d'éducation populaire autonome (ÉPA) et permet aux groupes provenant de divers milieux multisectoriels de partager sur leurs pratiques d'ÉPA et la défense collective des droits.

Il présente le Comité de coordination de la TROVEP provenant de groupes membres :

- Christina Charron St-Pierre, du Centre de formation populaire (CFP);
- Jean-Claude Laporte, du Comité logement Rosemont;
- Serge Poulin, du Regroupement des usagers du transport adapté et accessible de l'île de Montréal (RUTA);
- Nathalie Otis, de l'organisme 1,2,3 Go! Pointe-de-l'Île

Membre de l'équipe :

- Julie Corbeil, coordination
- Louis-Frédéric Verrault-Giroux, mobilisation et communication
- Lyse Cloutier, soutien administratif

Jérémy explique que, depuis quelques années, c'est une tradition de la TROVEP d'organiser une assemblée sur la conjoncture. Cette rencontre est un moment de partage sur des problématiques spécifiques et conjoncturelles. Il est aussi important que ces assemblées incluent les membres, participant-es et travailleur-ses des groupes en plus de s'élargir au-delà des membres de la TROVEP.

L'assemblée de cette année fait suite à une série de rencontres des membres de la TROVEP qui ont eu lieu cet automne, sur les impacts de la COVID-19 et du confinement. On échangeait sur les impacts dans leur vie associative, sur leurs membres et sur leur mission. Nommons entre autres la demande accentuée pour les services individuels, l'isolement exacerbé pour les membres, la perte de contacts avec

les membres, une vie associative et démocratique affaiblie, la fracture numérique, le sentiment de s'éloigner de leur mission de défense collective des droits, etc. Ce qui est certain c'est que la pandémie n'a pas créé la pauvreté, mais a accentué les inégalités, déjà en place depuis des décennies.

En parallèle et en cohérence avec ces rencontres, un travail a été fait pour réaliser un outil servant à documenter les constats de l'aggravation des inégalités et sur les groupes communautaires. La suite logique s'avère cette journée de partage et de réflexion sur la conjoncture et les besoins et pistes possibles de mobilisation.

Au-delà des impacts de la pandémie, cette journée sert à avoir une base commune de discussion et explorer des pistes d'actions.

2. L'aggravation des inégalités

a. « La pandémie sous l'angle des inégalités » : Intervention de Lorène Christini, Observatoire québécois des inégalités¹

L'Observatoire, basé à l'Université de Montréal, évalue l'état et l'évolution des inégalités et leurs conséquences sur les populations ainsi que l'impact des politiques publiques et des pratiques organisationnelles.

Inégalités durant la pandémie et post-pandémie

Il y a de fortes inégalités économiques, mais aussi à plusieurs autres niveaux.

Quelques constats :

- Pour faire partie de la classe moyenne, le revenu médian est de 43 700 \$ par année. Au Canada, c'est au Québec que la classe moyenne est la plus grande, et ce, parce qu'il y a de meilleurs services publics.
- Il y a des inégalités de qualité de vie et d'espérance de vie. À titre d'exemple, Il y a 11 années d'écart d'espérance de vie entre Westmount, qui s'apparente à l'Allemagne, et St-Henri, qui s'apparente au Bangladesh.
- On observe un ralentissement de la mobilité sociale intergénérationnelle qui touche surtout les personnes en situation de pauvreté.
- On remarque la discrimination à l'emploi; particulièrement pour les résidentes étrangères et les personnes racisées.
- On observe également que les dérèglements environnementaux touchent davantage les personnes en situation de pauvreté. Par exemple, elles sont davantage exposées aux changements climatiques lors des canicules, n'ayant

¹ À noter que le diaporama (power point) de la personne ressource a été envoyé aux participant·es.

pas accès à de la bonne climatisation. Elles sont davantage touchées par la montée des prix de l'alimentation.

Il y avait déjà des inégalités importantes avant la pandémie; elles se sont davantage creusées avec la crise. Dans ses études, l'Observatoire a constaté des inégalités au niveau de la précarité économique, de l'exclusion sociale et de la détresse émotionnelle.

Quelques constats :

- **Précarité économique** : Des ménages avec enfants plus inquiets de leur situation financière, celle des femmes plus que les hommes, celle des personnes de 55 ans et plus également.
- **Exclusion sociale** : Les femmes ont perdu leur emploi plus rapidement et l'ont repris plus lentement que les hommes. C'est encore pire pour les femmes racisées.
- **Détresse émotionnelle** : En forte hausse pour les jeunes et les personnes à faible revenu.

Les catégories de population les plus touchées par la crise sont :

- La population immigrante, et ça pourrait même effacer les efforts mis avant la crise.
- Les femmes, davantage les mères seules (plus de la moitié ne peuvent arriver si plus de 2 mois sans revenu). Par ailleurs, la place des femmes sur le marché du travail est grandement affectée.
- Personnes autochtones, surtout dans les communautés éloignées.

Préparer l'après crise

Perceptions de la population de la crise et des inégalités :

- Les gens croient que la pandémie a eu effet d'augmenter les inégalités (71%).
- En majorité, ils pensent qu'elles n'ont pas changé entre les hommes et les femmes (52%), ni pour les personnes racisées et les autochtones.

On constate donc des lacunes au niveau de la perception des québécois-es face aux inégalités. Il y a plus de sensibilisation à faire.

L'Observatoire a fait un sondage afin de préparer l'après-crise pour les personnes les plus vulnérables (Projet Résilience).

Il en ressort :

- Des enjeux liés à la **fracture numérique, tant pour l'accès qu'à l'usage**. Les exclu-es sont davantage touché-es et les personnes racisées sont surreprésentées.
- Des enjeux liés au **marché du travail**. On remarque que la relance économique touche davantage les secteurs occupés par les hommes. Les secteurs plus subventionnés par la relance sont aussi ceux davantage occupés par les

hommes et ne sont pas ceux plus durement touchés par la crise (ex : éducation et santé).

- Les enjeux liés aux **dérèglements environnementaux**. Ne perdons pas de vue que la crise sanitaire est une crise environnementale due à la destruction des habitats et n'a pas les mêmes effets pour des personnes exclues, isolées et en situation de vulnérabilité.

Dans cette recherche, l'Observatoire fait ressortir des recommandations qui s'adressent à différents milieux :

- **Milieu de la recherche** : On recommande d'en faire davantage et de la diversifier. Il importe aussi de faire les recherches en tenant compte des différentes exclusions et réalités, c'est-à-dire en utilisant l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS +). On recommande également d'analyser les impacts sociaux et environnementaux
- **Milieu des entreprises** : On leur demande de revoir leurs politiques d'inclusion, de réinvestir dans la communauté et de limiter les rémunérations des hauts dirigeants, par exemple.
- **Dans la société civile** : Travailler au renforcement des capacités et bâtir des réseaux locaux de coopération.
- **Au niveau des politiques** : On recommande de renforcer les politiques de redistribution. On parle également d'adapter la politique de l'assurance-emploi pour les métiers en transition, de lutter contre l'évasion fiscale, etc. Une action nécessaire et importante demeure la recommandation d'investir dans la décarbonisation.

b. Période d'échange

Ne perdons pas de vue que la classe moyenne est aussi touchée par la crise du logement, en plus des personnes démunies financièrement. Par ailleurs, ces dernières ne sont pas vraiment touchées par les transferts d'impôt qui visent davantage la classe moyenne.

Effectivement, l'outil de recherche ne montrait pas les différences de réalités entre les différents niveaux de revenus.

Beaucoup de communautés autochtones n'ont pas été atteintes par la pandémie car plusieurs ont fermé leur espace aux personnes extérieures. Qu'en est-il des autochtones en milieu urbain? Effectivement, celles en milieu urbain ont été beaucoup plus touchées par les impacts de la pandémie.

Pour les personnes analphabètes : La situation a complexifié davantage leur problématique d'accessibilité au langage complexe et à la fracture numérique. Tous les services gouvernementaux sont rendus quasi exclusivement à distance alors que

beaucoup de personnes n'y ont pas accès pour diverses raisons (méconnaissances, pas d'appareils, pas internet, etc.).

Qu'en est-il pour les personnes âgées qui sont décédées en temps de pandémie? Plusieurs raisons l'expliquent, et ce, en plus des conditions déplorables dans les lieux d'hébergement : beaucoup médicamentées, peu d'exercice, moins bon système immunitaire, ... En comparaison, il y a 14000 décès par an au Québec à cause de la pollution de l'air.

Les populations du nord du Québec (Cris, Inuit) voient leur habitat détruit, le couvert forestier détruit alors que leur subsistance en dépend.

On note que l'éco-anxiété, qui touche plus les femmes, existe de plus en plus et qu'elle devient une cause de mortalité.

Les dérèglements environnementaux sont une réelle préoccupation partagée par les groupes présents. Selon plusieurs, il faut élargir nos points de vue et tenir compte de cette lunette dans nos compréhensions et nos analyses: perte de diversité, érosion des berges, perte de la biodiversité, la surconsommation, précarité énergétique, vagues de chaleur, etc. On parle même de limite planétaire. Tout ceci ayant des conséquences dramatiques pour les plus pauvres.

3. Premier panel : Droit à la protection sociale et insuffisance des revenus

a. Lucie Lamarche, Ligue des droits et libertés²

Qu'est-ce que le droit à la protection sociale?

L'article 11 du Pacte des Nations Unis³ reconnaît le « droit à toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence (..) »

La conférencière attire notre attention sur le terme de **l'amélioration constante** de ses conditions d'existence. Ceci ne se limite donc pas qu'à la lutte à la pauvreté ni à la mesure du panier de consommation. Ça doit **CONSTAMMENT** s'améliorer et non d'atteindre quelque chose, un but, ...

Un peu d'histoire :

² À noter que le diaporama (power point) de la personne ressource a été envoyé aux participant·es.

³ Le Pacte vise à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable.

Depuis la 2^{ième} guerre mondiale au Canada, la protection sociale est un mécanisme de subsidiarités (politiques de protection sociale liées au travail principalement). Ceci fait en sorte qu'on a toujours perçu cela comme une peau de chagrin.

Quand on se compare avec les pays de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), le Canada est à la 16 ou 17^{ième} position (dans la 2^{ième} moitié). En 2002, lors de la loi de lutte à la pauvreté, l'ambition du Québec était de mieux se classer au niveau de l'OCDE. On ne l'a pas atteint.

Les mesures sociales au Québec sont pour la plupart contributives. C'est-à-dire qu'on en reçoit parce qu'on travaille, par exemples le Régime des rentes du Québec (RRQ) et l'assurance-emploi (AE).

L'accès et l'éligibilité à ces régimes fait qu'il y a plus d'exclu-es que d'inclu-es. Les revenus n'augmentent jamais et les nouvelles formes de travail (ex : travail autonome) y sont exclues.

Nous avons une mesure universelle au niveau de la santé.

Lorsque nous arrivons aux mesures de dernier recours (aide sociale, supplément travail, remboursement de taxes, crédit de solidarité), on constate que ce sont plutôt des mesures d'indignité et non un droit à la protection sociale. C'est insuffisant et ça ne progresse jamais (ou si peu).

Voir le tableau qui illustre la situation d'une mère monoparentale avec un enfant de 4 ans.

- En bleu, ce sont les mesures destinées aux familles (ex : allocations familiales);
- En jaune, c'est la prestation d'aide sociale;
- En brun / beige, ce sont les transferts fiscaux (TPS-TVQ- Solidarité);
- La ligne pointillée représente le seuil de pauvreté selon la mesure du panier de consommation (MPC).

Ce tableau nous démontre que l'aide sociale ne vit plus seule. Il est nécessaire d'avoir les mesures de protection sociale versée par voie fiscale.

On remarque aussi dans ce tableau qu'on paie de l'impôt (ligne diagonale sur le tableau) à partir d'environ 17000\$. Par contre, on reçoit les mesures de protection à compter d'un plus gros montant.

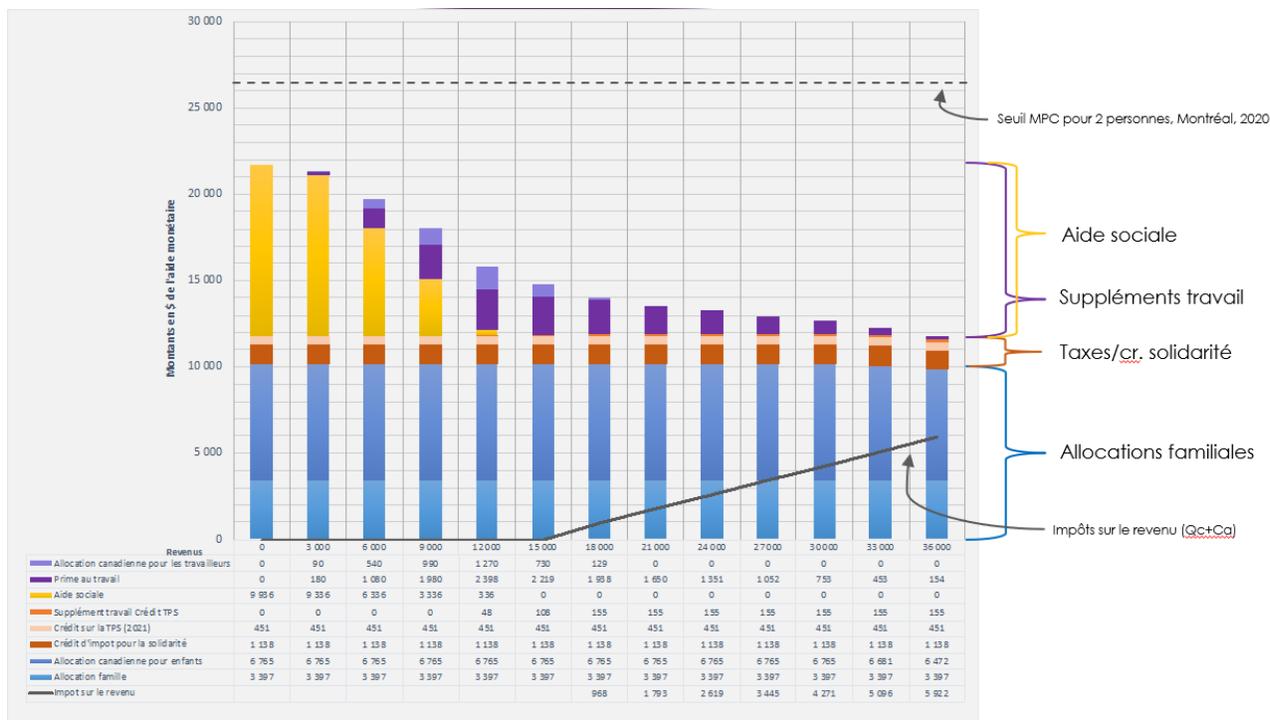


Tableau 1 : Impact en \$ de certaines mesures fiscales selon le revenu disponible (par tranche de 3000\$) – Mère seule d'un jeune enfant de 4 ans en 2020* (avec l'impôt)

La Ligue des Droits et Libertés a produit un document : *Le droit à un niveau de vie suffisant : faut-il s'inquiéter lorsque le rapport d'impôt s'en mêle?* Selon la panéliste, il faut effectivement s'en inquiéter du fait que l'impôt se mêle de la protection sociale.

Les enfants ont le dos large dans plusieurs mesures gouvernementales. On sait qu'une très grande partie de l'argent alloué pour les enfants va au paiement du loyer.

En droit au logement, on continue de bricoler des aides en fonction du marché du logement et non en fonction du droit au logement.

Par ailleurs, les mesures temporaires d'urgence mises en place durant la pandémie partagent des caractéristiques communes : elles suppléent au revenu perdu et insuffisant en fonction du revenu déclaré pour une période antérieure à la crise sanitaire; elles sont gérées par Revenu Québec ou par l'Agence du revenu du Canada; elles nécessitent que les rapports d'impôt aient été produits pour l'année antérieure ; elles se substituent – dans le cas des chômeurs et chômeuses de la crise – au mécanisme habituel de remplacement du revenu que constitue le régime canadien d'assurance emploi.

De plus, personne ne comprend rien de la loi sur les impôts (problème de littératie fiscale); c'est donc difficile d'en comprendre les effets discriminatoires.

Lucie Lamarche soulève des enjeux concernant les droits humains : suffira-t-il désormais de supplémenter le revenu des travailleurs et travailleuses en situation de précarité par le biais de crédits d'impôt?

On sait que la fiscalité avantage les classes moyennes et supérieures et ce n'est pas moins vrai quand on fiscalise les mesures de protection sociale. Quelle est l'ambition de la protection sociale?

A-t-on manqué d'ambition dans les 35 dernières années quand on a regroupé nos énergies dans la lutte contre la pauvreté? Ça ne répond pas à l'amélioration constante des conditions de vie et de la protection sociale? Doit-on bricoler pour améliorer ces mesures selon la mesure du panier de consommation (MPC)? Doit-on faire adopter une loi de l'indignité?

Par ailleurs, ne perdons pas de vue l'interdépendance des droits. Lorsqu'un droit est bafoué, les autres le sont également (droit à un revenu décent, droit au logement, droit à la sécurité, droit à la santé, etc.). La même logique peut aussi s'appliquer à nos luttes, quand nous gagnons des avancées à un droit, nous en obtenons à d'autres.

b. Jean-Philippe Benjamin, Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ)⁴

Jean-Philippe Benjamin oriente son intervention sur les impacts de la pandémie sur les personnes assistées sociales et le revenu universel comme potentiel remède à la précarité.

Un peu d'histoire :

Bill 26 en 1969, loi et règlements sur l'aide aux personnes et aux familles. Très vite, il y a eu une catégorisation entre les « bons » et les « mauvais » assistés sociaux. Ceci se marquait également par des différences de revenus : 1298\$ et 708\$. On a aussi jugé la vie maritale en coupant les personnes assistées sociales en couple («si tu es en couple, tu dois dépendre de l'autre personne »); ce qui a suscité des mariages forcés.

Impacts :

Pour les personnes assistées sociales, la question du confinement n'a pas vraiment changé grand-chose par rapport à leur précarité. Mais, la plupart ont perdu plusieurs ressources, tels le soutien et l'accès à l'information (fermeture des bibliothèques, horaire restreint des groupes communautaires, ressources alimentaires très moindres, perte de revenu pour ceux et celles qui en avaient en surplus, fermeture de lieux publics, augmentation de dépenses, etc. L'isolement a été accentué.

⁴ À noter que le diaporama (power point) de la personne ressource a été envoyé aux participantEs.

Selon une enquête maison de février 2021, environ 91% ont dû se priver (ex : sauter un repas, moins de soins de santé). Ne perdons pas de vue que ce sont des gens qui doivent déjà, à la base (avant la pandémie), devaient se priver et couper dans leurs dépenses.

Le Front commun prône un revenu universel garanti différent de celui proposé par le gouvernement (Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale- PAGIEP). Ce dernier est :

- Très restreint : moins du tiers des personnes sur l'aide de dernier recours);
- Basé sur la MPC (Mesure du panier de consommation) de 2017 et le rapport ne dit pas qu'ils vont l'indexer.
- En principe, même si ce n'est pas en application, il propose le retrait de la coupure pour vie maritale (1 personne = 1 chèque);
- Ne prendrait pas en compte le revenu pour établir la prestation (Ex : pas obligé de liquider comme à l'aide sociale).

Celui proposé par le Front commun, le Revenu social universel garanti (RSUG):

- Est basé sur la reconnaissance des différentes formes de contribution à la société et non seulement le travail, par exemple le bénévolat;
- Respecte le droit à un revenu suffisant;
- Propose l'abolition des catégories qui entretiennent des préjugés;
- Respecte la dignité des personnes (ex : 1 personne = 1 chèque);
- Prône un revenu viable pour toutes et tous et reconnaît les différentes situations de handicap et du coût de la vie, différent selon les régions;
- Est nécessairement accompagné de services publics bonifiés.

Il existe actuellement un projet pilote de ce projet du Front commun.

c. Période d'échange

Un intervenant remercie Lucie Lamarche d'amener le concept de l'interdépendance des droits et la reconnaissance de ces droits. C'est ainsi qu'on peut améliorer les conditions de vie des gens.

On aimerait que Lucie Lamarche développe le concept du travail salarié versus le revenu.

Subsidaire signifie que c'est un revenu qui vient après le revenu principal qui lui, est strictement assujéti à l'idée qu'il faut faire tous les efforts du monde pour être sur le marché du travail salarié. Dans le glissement, on passe du travail au revenu. On se fout de la précarité qui est à la source du revenu, on s'en fout d'où ça peut venir. Ce n'était pas « *As-tu perdu ton job?* » C'était « *Avais-tu du revenu* »? C'est un glissement important par rapport à l'exercice du droit à un revenu décent et le droit à la dignité.

Depuis 1995, le Québec, comme l'ensemble des provinces, n'a plus besoin de tenir une loi spécifique de dernier recours pour recevoir le transfert fédéral social. Il peut le donner autrement. C'était des conditions pour assurer une certaine intégrité.

Maintenant, le Québec pourrait abolir l'aide sociale et répondre au dénuement total par une autre mesure (ex : revenu de base). Le problème avec le revenu de base; c'est qu'on semble vouloir parler de la même chose, que l'on soit de droite ou de gauche. Si on crée un vide et qu'on abolit l'aide sociale, il faut y réfléchir.

Une participante, appuyée par le panéliste, Jean-Philippe Benjamin, affirme qu'il y a un grand danger de mettre sur pied un programme sur le revenu universel garanti si on abolit les autres politiques sociales. Il faut absolument réaffirmer l'importance des politiques publiques et l'inscrire dans la définition de la protection sociale de base et le maintien des services publics.

4. Second panel : Accès à l'information, littératie et fracture numérique

a. Isabelle Coutant, Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉACF)

Isabelle Coutant aborde la littératie de façon générale qu'elle définit comme :

- La capacité de comprendre le langage et de l'utiliser; ce qui comprend aussi les chiffres, tableaux, formulaires;
- La capacité d'utiliser les connaissances acquises.

Quelques données au Québec :

- 1 adulte sur 5 a des difficultés à lire pour comprendre et apprendre;
- Un peu plus de la moitié des gens se classe au niveau 2 : autonome au niveau écrit si elle est présentée de façon adaptée (ex : texte très court).

Ces tests sont passés seulement dans les deux langues officielles; ce qui n'inclut donc pas les personnes qui ne parlent pas ces deux langues. De plus, on n'évalue pas les gens de plus de 65 ans.

Il est important de ne pas confondre scolarité et niveau d'alphabétisation, même s'il y a des liens.

Nous constatons que l'environnement est de plus en plus complexe et exigeant, surtout avec la littératie numérique. Celle-ci implique que les gens doivent avoir les capacités d'effectuer toutes ces fonctions (lire, comprendre, interpréter, utiliser, ...), mais avec des outils technologiques.

À cela, s'ajoutent des difficultés supplémentaires concernant l'accès : accès à l'internet, accès à un appareil, savoir utiliser, gérer ses accès et sa sécurité, etc. demande un niveau de compétence assez élevé.

Il y a eu beaucoup de formations dans le passé sur l'utilisation d'un ordinateur. Ceci a été très développé au Québec, mais il y en a beaucoup moins aujourd'hui alors que les besoins sont toujours là. De plus, le niveau d'exigences et de compétences a nettement augmenté.

Stat Net tendance (Université Laval) :

- La plupart des gens utilisent un cellulaire pour aller sur internet.
- 17% des adultes ne peuvent pas utiliser une souris : on ne pouvait donc pas les tester.
- On ne les testait qu'avec des opérations simples (ex : télécharger un document joint dans un courriel); ce qui est très loin des exigences actuelles.

Ça prendra beaucoup de mobilisation pour donner accès à ces outils. Mais de l'autre côté, il y a la dématérialisation :

- On coupe des points de services;
- Moins de guichets automatiques,
- Moins de personnes pour répondre au téléphone;
- Etc.

Tout ceci crée davantage d'injustices parce que beaucoup de personnes n'ont pas ces connaissances.

Voici des références documentant les diverses dimensions de la littératie numérique :

- [Littératie numérique | CDÉACF \(cdeacf.ca\)](http://cdeacf.ca)
- [Dossier spécial PEICA | CDÉACF \(cdeacf.ca\)](http://cdeacf.ca)

b. Esther Filion, projet Communic'Action, La Jarnigoine

La conférencière axera son intervention à partir d'exemples sur des projets d'actions collectives et sur le rôle des intervenant-es des organismes communautaires autonomes (OCA) par rapport aux communications.

Avec ce concept de littératie, on ne parle pas que des communications écrites, mais aussi de communications orales. C'est plus une question de comprendre que de décoder.

À partir d'un projet sur la littératie en santé, on a constaté qu'une personne sur cinq est de faible niveau et que deux personnes sur trois ont du mal à utiliser et comprendre les informations liées à la santé. Une coalition, formée de personnes du communautaire, d'expertes en santé publique et de personnes en éducation, a été formée. Celle-ci vise à transformer les communications pour qu'elles soient plus accessibles.

Voici leurs revendications :

- Que les institutions en santé publique et/ou les médias communiquent selon des principes de langage accessible
- Que l'État mette en place ou soutienne plus de services de proximité (vs en ligne et par répondeur);
- Que les institutions en santé publique consultent davantage le réseau communautaire pour préparer ses communications avec la population (et transmettre des messages moins uniformisés);
- Créer une certification (un genre d'ISO);
- Que des institutions en santé publique et/ou des médias élaborent une politique de rédaction ou de communications;
- Élaborer un projet de loi en santé publique ou plus généralement sur les communications gouvernementales (en lien avec le droit à l'information).

Ce projet a été mené avec un comité de participant-es qui, au début, échangeaient et discutaient de ce qui est incompréhensible pour eux et pour elles concernant les messages liés à la pandémie (les messages). Maintenant, elles et ils sont des expert-es pour conseiller la santé publique de Montréal dans ses communications sur le vaccin, par exemple.

La conférencière donne quelques exemples où des participant-es de groupes en alphabétisation ont exercé leurs droits à être considéré-es et informé-es :

Dans l'organisme La Jarnigoine :

- Un groupe de participant-es ont fait une action sur les répondeurs à choix multiples. Le groupe a analysé les messages des institutions concernées (ex : Hydro Québec), a trouvé des solutions et fait des téléphones aux personnes concernées afin qu'elles mettent en place des améliorations.
- Un autre groupe « Bonjour Docteur » a traité des difficultés à comprendre les informations médicales. Il a fait un vidéo pour l'expliquer et est allé le présenter.

Au CÉDA :

- Un comité a analysé des dépliants des ressources du quartier et a fait des suggestions pour les rendre plus accessibles.
- Un comité a fait des suggestions à la STM pour faciliter les achats de titres de transport en commun.

Au Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ) :

- Un groupe de participant-es est intervenu sur la question des bureaux des bulletins de vote.

La panéliste nous interpelle sur nos propres pratiques dans les groupes communautaires :

- À quel point on tient compte de cette réalité?

- Est-ce que les membres comprennent nos messages?

Ça prend une vigilance constante et ne pas perdre de vue que notre langage n'est pas nécessairement la norme. Il est important de préparer toutes nos communications en commençant par :

- À qui on s'adresse?
- Quel est l'essentiel dans notre message, l'incontournable?

Il faut utiliser le plus possible le langage populaire et laisser tomber les mots concepts, traduire ces mots par des exemples concrets.

La panéliste met à la disposition des participant-es deux aide-mémoires pour faciliter les communications dans leur organisme, un pour les communications écrites et un autre pour les communications verbales.

- [Aide-mémoire : Communication écrite](#)
- [Aide-mémoire : Communication verbale](#)

Elle donne également des références :

- Axel Honneth : La lutte pour la reconnaissance
- Emmanuel Renault : L'expérience de l'injustice
- Nancy Fraser : Qu'est-ce que la justice sociale?

c. Période d'échange

Un participant fait un lien entre les études faites sur la connaissance de la littératie numérique qui s'arrête à 65 ans et le fait que toute aide est liée au travail. Peut-être que « hors du travail, point de salut » ?

Panéliste :

Effectivement, les études démontrent que ce sont les gens à l'emploi qui ont accès à l'information et aux formations.

L'animatrice de l'assemblée fait une synthèse de l'ensemble des interventions à savoir que les enjeux décrits en lien avec la conjoncture actuelle appellent à la convergence des luttes : fracture numérique, dérèglementation du travail, mesures de protection sociales importantes, etc. On pourrait commencer à réfléchir à un revenu de base universel et lié à des programmes sociaux. Par ailleurs, ces enjeux nous interpellent sur l'interrelation et l'interdépendance des droits. Le droit à la dignité pour toutes et tous nous concerne plus que jamais. Et afin de soutenir cette lutte pour l'exercice des droits, on doit admettre nos angles morts et mieux rejoindre les gens auprès et avec qui on travaille; aller au-delà de la participation et inclure.

5. Conjoncture politique

a. Intervention de Julie Corbeil, TROVEP de Montréal⁵

Éléments de conjoncture politique

Julie Corbeil, coordonnatrice de la TROVEP de Montréal, présente des éléments de la conjoncture politique actuelle. Sa présentation est alimentée entre autres par les discussions des membres de la TROVEP lors de rencontres d'échange tenues durant l'année.

Dans les groupes :

Les groupes ont dû faire preuve de beaucoup d'adaptation et de résilience. Ils ont dû se réorganiser rapidement aux différentes consignes pour informer et soutenir leurs membres, adapter leurs activités, répondre aux besoins urgents. La pression et le stress se font sentir dans les organismes tant chez les employé-es que chez les membres et participant-es des groupes.

Les impacts sont multiples, tant au niveau interne qu'externe, tant en ce qui a trait aux activités et services que des conditions de vie aggravées pour les membres des organismes.

Les organismes ont bien sûr, remarqué une hausse importante de demandes d'aide individuelles et de défense de droits et sont davantage utilisés comme des extensions des services publics.

La pandémie et le confinement ont aussi eu beaucoup d'impacts sur la mobilisation et l'action collective. Tous les groupes ont de la difficulté à garder vivante leur vie associative et démocratique. Les activités d'éducation populaire sont plus difficiles à réaliser. On constate également des impacts significatifs sur les concertations régionales, par exemple, la TROVEP.

Le budget provincial :

On aurait pu penser et espérer que le budget du gouvernement soit prévu en fonction des impacts de la pandémie sur les populations démunies et les groupes communautaires. Encore une fois, on vise l'équilibre budgétaire plutôt que la justice sociale.

On constate qu'il est plus axé sur la reprise économique que social et que rien n'est prévu pour les organismes communautaires.

On a annoncé des miettes pour les prestataires d'aide sociale, soit une première bonification depuis 2006, en fait, un rattrapage. Il n'y a aucune analyse différenciée

⁵ À noter que le diaporama (power point) de la personne ressource a été envoyé aux participant-es.

selon les sexes (ADS+) dans l'élaboration de ce budget. Il y a au moins des argents prévus en violence conjugale, mais très peu, compte tenu de la vague actuelle de féminicides...

Au niveau du logement, on a fait une annonce de 500 nouveaux logements sociaux pour le Québec ... d'ici ... 2026... Seulement pour Montréal, 1500 sont nécessaires.

En environnement, notre constat : « Un pas de géant en arrière! ». Alors que la crise environnementale nécessite un filet social fort pour notre société, principalement pour les personnes qui vivent davantage l'impact des changements climatiques, soit les populations les plus pauvres.

On nous annonce des investissements dans le réseau routier et une réduction des investissements en transport en commun.

Nous avons vu que la fracture numérique s'est agrandie avec la pandémie. Dans le budget, on prévoit brancher tout le monde à internet haute vitesse, mais rien n'est prévu au niveau de l'accessibilité et de la littératie numérique.

Nous avons pu constater que le racisme est présent et ancré au Québec et le budget ne prévoit rien du tout en ce qui concerne cette fondamentale lutte contre le racisme.

Autres éléments à considérer dans la conjoncture :

Le **Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC)** dont on attend depuis plus de 10 ans sa mise à jour. Sa sortie, qui était prévue au printemps 2021, a été reportée.

Les **négociations dans les secteurs publics et parapublics** où on retrouve 550 000 travailleurs et travailleuses en éducation santé, services sociaux. Ces personnes qui vivent aussi une surcharge de travail aggravée avec la pandémie. Une augmentation des moyens de pression au printemps est annoncée.

La lutte contre un **projet de loi modernisant le régime de santé et sécurité du travail (PL-59)**, porté entre autres par l'UTTAM et qui menace la perte d'acquis historiques par rapport à la loi actuelle qui date de plus de 40 ans. Ce projet réduit de façon importante les droits des personnes, élargit le contrôle des employeurs et aura des impacts majeurs de recul historique pour les droits des femmes.

En novembre 2021, nous serons en campagne pour des **élections municipales** et à Montréal, un enjeu important concerne le Règlement 20-20-20. Ce règlement oblige les nouveaux projets immobiliers de contribuer à l'offre de logements abordables, sociaux et familiaux. L'opposant à Valérie Plante, Denis Coderre le remet en question de façon très claire.

Par ailleurs, les groupes peuvent tout de même voir une opportunité d'interpeler les candidat-es sur différents enjeux fondamentaux tels: le respect des droits, la lutte aux inégalités, la démocratie citoyenne, etc.

Une rumeur persistante, mais de plus en plus réelle pour ce printemps, c'est la possibilité de tenue **d'élections fédérales**.

On constate un réel échec de l'assurance chômage, d'où la création de la PCU (prestation canadienne d'urgence). Sans ce programme, seulement 40% des chômeurs et chômeuses auraient eu accès à l'assurance-chômage. Ceci signifie que, sans la PCU, 60% des personnes se retrouvaient avec la seule option de l'aide sociale. La mise en place de ce programme (PCU) ouvre la porte à une réflexion approfondie et des discussions sur le revenu minimum garanti. Le premier ministre, Justin Trudeau, s'est engagé à réformer le programme d'assurance -chômage pour permettre plus d'accessibilité.

Le MASSE (Mouvement autonome de solidarité des sans-emploi) mène une campagne : « *Améliorer notre sort, c'est vital. Une réforme de l'assurance-chômage s'impose* »

- <https://www.lemasse.org/campagne-ameliorer-notre-sort-cest-vital-un-regime-dassurancpose/>

En conclusion, la présentatrice nous rappelle le rôle des groupes communautaires dans l'avancement des droits sociaux, pour l'obtention de plus de justice sociale. Elle affirme également l'importance du rôle d'éducation politique, de prise de conscience collective et de mettre au grand jour les problèmes sociaux en s'y attaquant! **On lâche rien!**

6. Les ateliers

Les ateliers ont pour objectif de mettre en relation le contenu des présentations de l'assemblée sur l'aggravation des inégalités, la protection sociale et l'accès à l'information avec les perspectives d'actions des groupes, la conjoncture politique et les besoins de mobilisation. À partir de questions, les participant-es tenteront de dégager des leviers d'actions communs pour agir collectivement.

Il est demandé que chaque atelier ramène en plénière trois (3) idées fortes de leurs discussions.

a. Atelier A : Besoins en termes de mobilisation

Voici les questions qui ont guidé les discussions :

- D'un point de vue régional, quels sont vos besoins comme organisme, pour agir collectivement sur les enjeux évoqués aujourd'hui?
- Compte-tenu de l'état de situation discuté aujourd'hui, quels freins à l'action collective percevez-vous pour vos membres ?

Voici ce qui est ressorti (chaque atelier ramène 3 grandes idées) :

Groupe 1 :

- Difficile de mobiliser ces temps-ci. Donc besoin de soutien à la mobilisation;
- Besoin de trouver le dénominateur commun qui rallie l'ensemble des groupes;
- Besoin de soutenir et de revenir à des revendications plus permanentes et au-delà de la pandémie.

Groupe 2 :

- Besoin de réfléchir à long terme. On est toujours « à la p'tite semaine »;
- Besoin de palier à la perte de moments informels AVEC les membres (trouver des façons de le faire à distance);
- Besoin de garder le présentiel et le numérique pour le long terme (bimodal / physique et virtuel).

Groupe 3 :

- La PEUR : comment rassurer les gens en ce moment et se revoir en présence, peu importe le type d'activités. Besoin de déconstruire la peur;
- La question de la fracture numérique est grave. Moyen pour la contrer et utiliser davantage les réseaux sociaux;
- Conjoncture serait favorable pour une mobilisation (beaucoup d'enjeux). Il y a nécessité de solidarité intersectorielle (crainte d'isolement). Nous avons l'opportunité de démontrer que le communautaire a sa pertinence et est incontournable!
- Contester pour une meilleure reconnaissance financière, politique et communautaire.

Groupe 4 :

- Besoin de se retrouver en groupe et en personnes (ça permet la mobilisation);
- Besoin d'espace approprié et accessible, privés et publics;
- Utiliser davantage les contacts individuels pour la mobilisation.

Groupe 5 :

- La nécessité d'avoir une variété de tactiques et d'alimenter la créativité;
- Une plus grande présence dans l'espace public (se retrouver à l'extérieur);
- Avoir une sorte de plate-forme d'échange de bons coups et d'outils entre groupes.

Plénière :

Un défi important : comment on fait cette convergence des luttes?

On fait partie de beaucoup de regroupements et on reçoit beaucoup d'informations. On doit tenir des rencontres régulières d'échange d'information et de synthèse de la situation conjoncturelle.

La question de la fracture numérique est en paradoxe avec le droit de ne pas toujours être dans cette situation du « tout au virtuel »; d'où l'idée de reprendre aussi des rencontres en présence. Il y aurait quelque chose à explorer et à réfléchir dans nos groupes entre le droit d'avoir accès au numérique et le droit de ne pas se connecter.

On peut utiliser des moyens « hors connexion » pour mobiliser et informer les gens, comme de multiplier les envois postaux (bulletin, une feuille recto-verso, etc.) et informer les membres sur la conjoncture et l'actualité.

Lutter contre l'exclusion numérique, c'est aussi avoir le droit de recevoir des documents papier par la poste, d'avoir des auditions en personne (ex : logement, santé et sécurité au travail), de recevoir des services par des personnes humaines, d'avoir accès et de pouvoir utiliser des formulaires papier, etc. (droit à l'information). La TROVEP pourrait reprendre ce type de revendication et mener une campagne à cet effet. Cet enjeu est révélé par la pandémie, mais il sera assurément maintenu après la pandémie.

Sur la question de la fracture numérique, les gens ont été mis devant des faits accomplis. Par exemple dans les familles avec les enfants d'âge scolaire à la maison sans outils ni matériel. Un autre exemple, pour avoir des vaccins, il fallait prendre un rendez-vous en ligne alors que plusieurs personnes âgées n'ont pas ces capacités. Ils et elles sont obligé-es d'être dépendant-es et se retrouvent à perdre leur autonomie.

On se doit d'outiller les membres sur les droits et les différents enjeux de sécurité et aussi déconstruire la peur de se mobiliser dans la conjoncture.

Le sous-financement des groupes est un enjeu intersectoriel.

Avoir des revendications multiples en insistant sur la solidarité des un-es et des autres. Ramener l'interrelation et l'interdépendance des droits est un angle très commun à tous et toutes.

Le droit à la dignité et à un revenu décent est une revendication qui touche de manière différente les groupes, mais qui rejoint l'ensemble des organismes communautaires et leurs membres.

Pensons au 1^{er} mai avec les thèmes suivants :

- « Le droit à un revenu et la protection sociale »
- « Un statut pour tous et toutes »
- « Pour le droit au logement »

Lutter ensemble contre les politiques qui bafouent les droits! Lutter pour la justice sociale.

Lutter pour les droits et l'amélioration constante des conditions de vie. Droit à la protection sociale, de constamment évoluer (voir PIDESC)

On ne doit pas perdre de vue une relance inclusive qui ne laisse personne de côté.

Au niveau régional, on pourrait, de façon unitaire, revendiquer l'accès à la Ville (accès à l'information, au transport, à un revenu décent, au logement, etc.).

b. Atelier B : Conjoncture et perspectives pour la mobilisation

Voici les questions qui ont guidé les discussions :

- Quels éléments de la conjoncture politique (évoqués ou non) pourront servir de leviers de mobilisations communes selon vous ?
- Qu'entrevoyez-vous de prometteur ou encourageant comme perspectives de mobilisation régionale dans les pistes qui ont été discutées aujourd'hui ?

Voici ce qui est ressorti (chaque atelier ramène 3 grandes idées)

Groupe 1 :

- S'allier à d'autres mouvements sociaux (ex : lutte contre l'austérité et Coalition Main Rouge);
- La pandémie a permis de démontrer les inégalités donc utiliser ça dans nos argumentaires et messages;
- L'été s'en vient. Organisons une mobilisation « *Les retrouvailles de la société civile* » Investir les parcs. Faire une mobilisation à relais.

Groupe 2 :

- Nécessité de solidarité intersectorielle;
- Profiter de l'occasion pour démontrer la pertinence du communautaire et revendiquer une hausse du financement;
- Profiter des élections fédérales et municipales pour obtenir l'amélioration des conditions de vie.

Groupe 3 :

- Reconnaissance (et aussi \$) du communautaire (on a été essentiel durant la pandémie et il n'y a rien dans le budget);
- Filet social au niveau provincial;
- Élections municipales : droit au logement et droit aux transports.

Groupe 4 :

- Crise actuelle du logement. Ressortir l'ampleur des personnes que ça touche et y faire de la visibilité = potentiel de se mobiliser;
- Plus grande visibilité du milieu communautaire et des réalités des personnes davantage mises de l'avant;

- Intérêt pour des mobilisations qui utilisent le visuel, la créativité, l'humour;
- Revendiquer des choses qui vont de soi. Exemple : le bulletin de nouvelles du CÉDA. Mettre de l'avant ce qu'on veut.

Groupe 5 :

- Importance de réagir au budget provincial;
- Importance de se donner du temps quand on organise une mobilisation;
- Perspective : Idée d'une relance inclusive et de la convergence de luttes; par exemple des milieux syndicaux, de la santé, de l'éducation;
- Perspective d'élections municipales à l'automne et les élections provinciales en 2022 : avoir des cibles claires (ex : dérèglement climatique).

Plénière :

Ne pas perdre de vue les violences faites aux femmes qui sont d'actualité et qui demandent une mobilisation large et solidaire (et aussi de la sensibilisation).

Mobilisations régionales pour « Le droit à la ville ».

Activités hybrides : On pourrait essayer de se rassembler en respectant les consignes sanitaires avec un écran géant pour les personnes qui ont peur et qui pourraient y participer virtuellement.

« La justice sociale plus juste que juste la justice »

c. Faits saillants des ateliers et plénière

En synthèse, voici les faits saillants qui ressortent des échanges :

- Prendre le temps de réfléchir à long terme au lieu d'être en réaction;
- Être plus présent-es dans l'espace public;
- S'allier et se solidariser avec l'ensemble des mouvements sociaux;
- Revendiquer le droit à la ville est rassembleur pour les organismes et permet de lutter pour l'exercice de l'ensemble des droits (droit à un revenu décent, droit à l'information, droit au déplacement, droit au logement, droit aux services, etc.);
- Visibiliser les impacts et les réalités des personnes avec et auprès de qui on travaille ainsi que les réalités du communautaire;
- Profiter de la conjoncture d'élections municipales à l'automne, fédérales au printemps, provinciales de l'automne 2022) pour se préparer, se mobiliser et lutter pour l'obtention des droits pour tous et toutes;
- Utiliser davantage la variété et la créativité dans nos actions et tactiques;
- Se mobiliser pour une relance inclusive, la convergence des luttes. Trouver un dénominateur commun à l'ensemble de nos revendications.

On constate unanimement le besoin pressant de se retrouver en présence, de pallier à la perte de moments informels, de trouver des moyens pour contrer la peur des actions

collectives publiques et de la nécessité de se solidariser pour les droits et la justice sociale.

7. Appréciation et mot de la fin

Journée très riche et stimulante.

On rappelle que c'est à l'assemblée générale annuelle de la TROVEP (3 juin en PM) que les membres tiendront compte des pistes ressorties de cette journée et prendront des décisions en lien avec le plan d'action 2021-2022. Bienvenue aux groupes présents non membres qui voudraient le devenir.

Les participant-es de l'assemblée sont invité-es à remplir la feuille d'évaluation.

La coordonnatrice de la TROVEP a trouvé la journée formidable. Elle remercie l'ensemble des participant-es et des panélistes qui ont mis en place des pistes enrichissantes et pertinentes. C'était ambitieux d'organiser et de participer à cette journée complète virtuelle. Reconnaissance envers tout le monde!

Il y a beaucoup de commentaires dans l'espace de conversation et d'émoticônes positifs : Ça fait du bien! C'était malade! Bravo! Merci! Etc.

Grands mercis aux panélistes, à l'animatrice, à la preneuse de notes, au comité de coordination de la TROVEP et à l'équipe de travail!